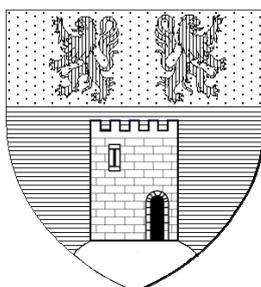


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 JANVIER 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, , MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

M. DE CARLO Roger avait donné pouvoir à Mme AUDIBERT-GIBIER, M. LAUGIER Robert avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : M. COURNEDE Mathieu.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en souhaitant une bonne année aux participants avec une pensée particulière pour Michèle AMIC.

Il accueille Jean-Luc PERCEVEAUX, Société DOBEULIOU de Lachau, attributaire du marché du site internet de la Commune

Il appelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

L'acte administratif de vente du terrain d'Henri et Monique AMIC a été signé. Il est en cours de publication aux hypothèques.

Suite à l'échange avec les employés communaux, une fiche de liaison est remise systématiquement après chaque Conseil Municipal. Elle mentionne les travaux à faire suite aux décisions prises. En fonction du calendrier prévisionnel des travaux qui reprend les travaux réguliers (entretien de la station, du cimetière, manipulation des vannes, relevé des compteurs des réservoirs...) et de la fiche de

Établi le : 09/02/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

liaison, les employés disposent ainsi de leur programme de travail. Ils s'organisent en conséquence pour l'exécution des travaux à charge pour eux d'en rendre compte.

Le Maire donne ensuite lecture de deux courriers l'un adressé par Madame Nine BLANC (indigence des illuminations de Noël) et l'autre de Monsieur Roger ANTONELLI (dépôt sauvage d'ordure dans un angle de la place Derrière Pouret). Des réponses seront apportées.

Le traditionnel Loto est programmé au 24 février 2018. Tous les volontaires seront mobilisés.

Lecture est donnée des délibérations prises suite au dernier Conseil et il est procédé au rappel l'ordre du jour

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 2017

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- SITE INTERNET

Le Maire rappelle que Théo ZIMMERMAN, attributaire de la prestation pour la création d'un site internet, ne donnant plus de nouvelles depuis de nombreux mois, d'autres prestataires ont été recontactés.

Deux propositions ont été reçues lors du dernier Conseil.

Après analyse détaillée, le devis de Jean-Luc PERCEVEAUX a été retenu. Il propose une prestation avec un échelonnement des paiements, une formation du gestionnaire et une assistance jusqu'à maîtrise complète.

Pour rattraper le temps perdu, Jean-Luc a été convié pour que les attentes lui soient précisées afin de s'accorder sur l'arborescence du site.

Différents modèles sont présentés permettant au Conseil d'arrêter un modèle et un type de menu déroulant qui servira de base de travail. Pour l'illustration des photos seront demandées. La population sera invitée à participer au concours de la plus belle photo du mois.

Un nom de domaine sera acheté, de préférence « lachau.fr » ou lachau.net ». Une page sera ouverte pour chacune des associations.

Jean-Luc reviendra régulièrement devant le Conseil pour présentation et validation successives du projet de site tout au long de son processus d'élaboration.

3- LOTISSEMENT COMMUNAL : EXAMEN DES OFFRES

Le Maire rappelle que 5 architectes ont été consultés sur Laragne, Gap, Vaison-la-Romaine et Marseille. Conformément à la nouvelle réglementation les offres en matière de permis d'aménager regroupent trois missions (architecte, géomètre, bureau VRD). Quatre offres ont été reçues. Elles sont ouvertes par le Maire en Conseil. La moins-disante est retenue. Il s'agit de celle de Madame Catherine HERLENT, architecte à Gap, pour un montant de 8 957 € HT.

Le devis sera accepté sur production d'une attestation de garantie décennale.

(délibération n°2018-01)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes

Les travaux se poursuivent au sein du Comité de Pilotage du Val-des-Roches. Une rencontre est prévue entre le Président de la Communauté de Communes et le président de l'ADSEA sur les conditions de cession.

L'audit sur le fonctionnement des services sera rendu le mercredi 17 janvier à 14 H 30 à Sisteron.

Voirie

Un emplacement handicapé devant la mairie sera matérialisé ainsi que le zébrage pour le car scolaire desservant Barret-sur-Méouge et Laragne-Montéglin.

Chemin des Barjavaux, la famille CREST a donné un accord pour la réalisation des travaux d'élargissement d'un virage en vue d'une sécurisation du chemin.

Eau

Un nouveau problème de pression a été signalé chez Maryse VIAL. Des recherches seront effectuées au niveau d'un regard.

Le flotteur du réservoir de l'Adret sera remplacé.

Des analyses d'eau à la Fontaine de l'Âne ne seront effectuées que dans la mesure où elles s'avèreraient utiles pour une mobilisation de cette ressource en cas de problème de manque d'eau.

Église

Pour la maintenance de l'horloge un devis sera demandé à une entreprise spécialisée située sur Sisteron.

Bâtiments communaux

David MARIE, locataire, pour la salle de classe de l'ancienne école ainsi que Martine MOULLET, bénévole, pour l'église se verront rembourser les frais avancés pour la réhabilitation des locaux sur présentation des factures justificatives. (délibération n°2018-02)

La deuxième tranche de réhabilitation prévue au Patrimoine Cantonal est lancée.

5- QUESTIONS DIVERSES

En vue de la réunion du mois de février sur les Orientations Budgétaires 2018, les conseillers sont invités à travailler sur une synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement enregistrées en 2017. L'objectif est de travailler sur les sources d'économies potentielles.

Les communes de Barret-sur-Méouge et de Val-Buëch-Méouge ont installé des panneaux d'entrée de village afin d'organiser la publicité. Ces communes seront approchées pour étudier les conditions de faisabilité sur Lachau.

Une proposition d'installation d'un distributeur automatique de pains a été transmise. L'idée est intéressante. L'entreprise et les artisans locaux seront contactés pour faire en sorte que ce nouveau service profite à la fois à la population et aux producteurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à minuit.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet